



## Dossier d'inscription Saison 2022/2023

Depuis la saison 2020/2021, la Fédération Française de Basket Ball a mis en place la dématérialisation des licences.

**Les inscriptions au C.S.P Basket Ball se font donc désormais exclusivement en ligne.**

Si vous ne pouvez pas procéder à cette inscription en ligne par vos propres moyens, des permanences sont organisées pour vous aider dans la démarche aux dates et horaires ci-dessous.

Afin de renouveler votre licence ou d'adhérer pour la première fois à notre structure, merci de suivre les consignes données dans les pages suivantes.

**Seuls les dossiers d'inscription complets** réceptionnés par les dirigeants du club pourront être validés.

### **PERMANENCES D'INSCRIPTION AU CSP Section BASKET BALL**

**Au siège du CSP  
128 Rue du Stade - 84120 Pertuis**

#### **JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES**

**Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

**Vous pouvez nous retrouver à tout moment sur notre site internet à l'adresse suivante:**

**[www.cspertuisbasket.fr](http://www.cspertuisbasket.fr)**

**Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse :**

**[cspertuisbasket@gmail.com](mailto:cspertuisbasket@gmail.com)**

**BONNE SAISON A TOUS**



## PROCEDURE D'INSCRIPTION

### **Création et renouvellement de licence**

Pour pouvoir procéder à votre inscription, veuillez réunir et vous munir des pièces et documents suivants :

- Pour tous :
  - ✓ Une photo d'identité électronique au format .jpeg ou .png ;
  - ✓ Une carte bancaire (*Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas payer par CB il faudra vous rendre à une des permanences d'inscription*).
- Pour les personnes nées en 2005 ou avant :
  - ✓ Un certificat médical (modèle du formulaire disponible sur le site internet, Rubrique « S'inscrire au Club », Onglet « Documents en téléchargement ») ;
  - ✓ Une pièce d'identité (Carte Nationale d'identité, Passeport).

#### **Etape 1**

- Rendez-vous sur le site internet du Club, [www.cspertuisbasket.fr](http://www.cspertuisbasket.fr) à la Rubrique « S'inscrire au Club », Onglet « Formulaires d'inscription », et laissez-vous guider ;

#### **Etape 2**

- Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous au Club Omnisports C.S.Pertuis (1 adhésion par famille) via le lien fourni ;
- Remplissez le formulaire et réglez votre inscription ;
- Pour vos ayants droits, remplir une inscription « ayant droit » gratuite par ayant droit ;
- Une fois votre inscription au C.S.P finalisée, vous serez redirigés automatiquement vers les liens d'inscription à la section basket.

#### **Etape 3**

- Choisissez votre catégorie d'inscription :
  - Pour les joueurs majeurs : « Je suis né en 2005 ou avant » ;
  - Pour les joueurs mineurs : « Je suis né en 2006 ou après » ;
  - Le cas échéant : « Je serai dirigeant/entraîneur/bénévole au basket pour la saison ».
- Choisissez votre catégorie et remplissez le formulaire informatique qui vous est proposé ;
- Procédez au règlement de votre adhésion :
  - Par CB directement sur le site (possibilité de régler en 4 fois) ;
  - Par un autre moyen de paiement à l'une des permanences d'inscription.

#### **Etape 4**

Dans les jours qui suivent vous recevrez, à l'adresse mail renseignée à l'étape 3, un lien vers le site de la Fédération Française de Basket Ball (attention ce message peut arriver dans les spams ou courriers indésirables):

- Cliquez sur le lien et remplissez le formulaire ;  
Cette étape nécessite de :
  - Scanner une photo d'identité ;
  - Scanner le certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Basket-Ball établi par un médecin (*seul le formulaire inclus au « e-formulaire » de la demande de licence ou disponible sur le site internet du Club, Rubrique « S'inscrire au Club », Onglet « Documents en téléchargement » est valable, il faut donc le télécharger et le faire remplir et signer par votre médecin*).

#### **Etape 5**

Le club de basket est informé de votre demande de licence, vérifie que votre dossier est correct et complet et si tel est le cas vous recevez votre licence par mail dans les jours qui suivent.



## Engagement du licencié

En demandant l'adhésion au Club Sportif Pertuisien section Basket je m'engage à respecter les statuts et les règlements intérieurs du C.S.P et de la section Basket.

Je m'engage notamment à :

- Respecter les consignes de l'entraîneur, les décisions des arbitres,
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur,
- Participer à la vie du club et aux différentes manifestations proposées, **à ce titre je serai amené à officier en tant qu'arbitre, marqueur ou chronométreur lors d'1 à 2 rencontres au cours de la saison**
- Prendre soin du matériel et des équipements utilisés,
- **Régler les amendes financières (faute technique, faute disqualifiante, commission de discipline, licence non présentée ou non complète, etc) qui me seraient infligées en cours de saison.**

L'adhésion au CSP Basket Ball implique l'acceptation et le respect des chartes du joueur et/ou des parents (disponibles sur le site du CSP Basket) par l'adhérent ou son représentant légal.

*Lu et approuvé*

*Le licencié*



## Autorisation parentale pour les licenciés mineurs

En demandant l'adhésion au Club Sportif Pertuisien section Basket pour mon enfant, en tant que représentant légal je déclare :

- Autoriser mon enfant à participer aux activités de la section basket du C.S.P,
- M'engager à respecter les heures d'entraînements et à vérifier que l'entraîneur est bien présent dans le gymnase,
- Que mon enfant n'est l'objet d'aucune contre-indication quant à la pratique des activités sportives et du basket en particulier,
- M'engager à ce que mon enfant participe aux compétitions officielles et aux tournois ou activités de la section basket,
- Autoriser les dirigeants, entraîneurs ou parents accompagnateurs à transporter mon enfant dans les différents véhicules utilisés par le C.S.P Basket (véhicule particulier, de location) dans le cadre des déplacements en compétitions ou manifestations sportives,
- Décharger la section basket du C.S.P. de toute responsabilité pour tout incident ou accident qui pourrait survenir à mon enfant lors de son trajet pour se rendre sur les installations sportives ou à son domicile ainsi que lors des déplacements organisés par le club,
- Autoriser les dirigeants de la section basket du C.S.P à prendre, en cas d'accident, toutes les décisions concernant l'hospitalisation de mon enfant dans l'établissement le plus proche (transport effectué par les pompiers ou le SAMU),
- Autoriser le responsable du C.S.P à sortir mon enfant des services hospitaliers avec l'accord du médecin en mon nom,
- Avoir été informé que la section basket dépend d'un club "OMNISPORTS" et, de ce fait, est régie par les statuts et le règlement intérieur du C.S.P,
- Avoir pris connaissance et approuver le règlement intérieur de la section Basket du C.S.P.
- Autoriser la section Basket à prendre et utiliser des photos lors des entraînements, des compétitions ou des manifestations sportives à des fins de communication. OUI / NON (réponse lors de l'inscription en ligne)

*Lu et approuvé*

*Le représentant légal*



## Règlement intérieur du C.S.P Basket

La philosophie du Basket Ball au C.S.Pertuis Basket :

On peut être adepte du Basket-ball et rêver qu'il suffit de pratiquer cette activité sportive en se contentant de quelques notions de base; mais il faut savoir que le Basket-ball ne s'improvise pas. Le Basket-ball est un sport collectif. Il est, par conséquent, indispensable d'avoir un bon esprit d'équipe.

Le Basket-ball doit se pratiquer dans le respect de la structure et des objectifs du projet club, du code de jeu FFBB, de l'adversaire, de l'arbitre, afin de développer l'esprit sportif.

Le C.S.P Basket s'engage sur la qualité de la formation et de l'encadrement, pour permettre aux joueuses et joueurs de progresser et de s'épanouir dans la pratique du Basket-ball.

Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible. Leur présence constitue un encouragement pour les équipes et favorise la cohésion du club.

En entrant dans l'association, TOUT licencié s'engage à respecter le règlement intérieur qui suit :

**Article 1 :** La présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive est obligatoire pour tous les nouveaux licenciés majeurs de l'association ou pour les licenciés majeurs dont le certificat médical date de plus de 3 ans. Pour les autres, seul le questionnaire médical doit être rempli et conservé. (article 35 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984).

**Article 2 :** Toutes dégradations des locaux, équipements ou matériels sont à la charge de l'auteur du préjudice.

**Article 3 :** Dans les locaux, sur les terrains et sur les parkings, les biens et effets personnels des usagers (licenciés, spectateurs) sont sous leur entière responsabilité à l'exclusion de celle de l'association.

**Article 4 :** En cas de blessure involontaire et si aucun manquement aux règles de la pratique sportive n'est observé, aucune poursuite n'est possible car le licencié accepte le risque normal de la pratique de son sport.

Ex : Deux enfants se heurtent involontairement lors d'un match de sport collectif, c'est un risque normal pour l'activité pratiquée, l'association ne peut être tenue pour responsable (cour d'appel de Paris- 26 juillet 1986).

### **Pour les licenciés MINEURS :**

**Article 5 :** Les parents s'assurent que les entraînements et les matchs ont lieu aux dates et heures convenues en prenant régulièrement contact avec l'entraîneur.

**Article 6 :** Le club ne peut engager sa responsabilité quand les parents déposent leur(s) enfant(s) sur le parking, dans les locaux et terrains sans prendre contact avec l'entraîneur. Une fois que les parents ont confié en personne leur(s) enfant(s) à l'entraîneur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club.

**Article 7 :** La responsabilité du club et celle de l'entraîneur s'arrêtent une fois l'entraînement ou le match à domicile terminés. L'entraînement ou le match à domicile sont considérés comme terminés à la sortie des vestiaires de l'enfant (après la douche). Les parents doivent venir chercher leur(s) enfant (s) dans le gymnase.

**Article 8 :** L'entraînement ou le match à domicile terminés, si des incidents, accidents surviennent sur le trajet des vestiaires pour rejoindre les parents (voiture, maison...), l'association ne peut en aucun cas être tenue responsable compte tenu de l'article 7.

**Article 9 :** Un gardien, un employé municipal, ne peut en aucun cas être substitué à un entraîneur et donc tenu responsable des enfants.



**Article 10 :** Lors des déplacements pour les matches à l'extérieur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club une fois que les parents ont confié en personne leur(s) enfant(s) à l'entraîneur ou au manager de l'équipe. Cette responsabilité prend fin au retour de l'équipe au lieu de rendez-vous convenu avec les parents avant le départ.

**Article 11 :** Le port de montre, gourmette, collier, boucles d'oreille, ou tout autre bijou n'est pas autorisé pour la pratique du basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entraînements, les matches, afin d'éviter tout risque de blessures, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entraînements et des compétitions.

#### **Pour les ENTRAÎNEURS :**

**Article 12 :** Pour toute absence, les entraîneurs doivent prévenir les dirigeants dans la mesure du possible au moins 24 heures avant en prévoyant un remplaçant.

**Article 13 :** Proposer des exercices dénués de bon sens (à risque élevé de blessures) engage la responsabilité de l'entraîneur ou de l'association.

#### **Pour tous les LICENCIÉS :**

**Article 14 :** Les licenciés doivent faire respecter le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville et du présent règlement. Pour être admis aux entraînements et compétitions, chaque membre du club doit être à jour de sa cotisation. Les entraîneurs ou le responsable d'équipe en liaison avec le trésorier contrôlent le paiement des licences de leurs équipes.

**Article 15 :** Il est demandé à tous les licenciés de ranger correctement le matériel utilisé (ballons, cônes, chasubles...) après chaque séance.

**Article 16 :** Tous les licenciés doivent participer à la vie du club et répondre aux convocations pour arbitrer, tenir une table de marque ou être responsable de salle. En cas d'indisponibilité, ils doivent trouver un remplaçant et informer les personnes responsables.

**Article 17 :** Tout licencié sanctionné de fautes techniques et/ou disqualifiantes devra s'acquitter dans la semaine qui suit de l'amende facturée par la FFBB.

Nous vous rappelons que les membres de l'ASSOCIATION CSP BASKET sont des bénévoles qui consacrent beaucoup de leur temps à vos enfants. Nous vous demandons de respecter les horaires de fin des entraînements ou de retour des matches (même si les impératifs de la route, les prolongations de match, nous mettent en retard parfois !!!)

Etant constamment à la recherche de bénévoles, le club organise ou offre les formations d'arbitre et d'officiel de table de marque (e-marque) aux licenciés désireux d'officier sur ces postes. Le club soutient aussi toute personne désireuse d'entraîner des équipes (inscription et prise en charge des coûts de formation).

Toute personne désirant s'investir au sein du club est la bienvenue que ce soit pour encadrer, arbitrer, tenir des tables de marque ou pour participer, organiser ou proposer toutes autres manifestations.

En dehors des compétitions sportives, les joueurs ainsi que leurs parents sont invités à participer aux différentes manifestations qui sont organisées tout au long de la saison.

**SITE INTERNET : [www.cspertuisbasket.fr](http://www.cspertuisbasket.fr)**

**Notre site internet est régulièrement mis à jour (calendriers - résultats - photos). En ce qui concerne les photographies des équipes, nous faire part de votre désaccord à la publication d'une photo de votre enfant.**

## Charte du Joueur

### Convivialité – Respect - Compétition

**Qui dit sport collectif, dit aussi respect de certains éléments fondamentaux afin de vivre une saison sportive épanouissante. Le joueur qui signe une licence au C.S.P Basket-ball s'engage à respecter les valeurs décrites.**

#### ● **Sérieux**

- Etre ponctuel aux entraînements,
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence,
- Organiser son travail scolaire afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, le travail scolaire restant prépondérant.

#### ● **Attitude**

- Adopter en toute circonstance un comportement courtois,
- Respecter les entraînements précédant les siens : ne pas jouer avant la fin de la séance qui précède,
- Saluer son entraîneur et ses camarades,
- Etre respectueux envers son entraîneur, ses dirigeants, de même qu'avec l'entraîneur et les joueurs des autres équipes du club,
- Respecter les équipements et mettre une paire de baskets exclusivement réservée à l'intérieur des gymnases,
- Veiller aux équipements prêtés par le club (ne pas garder à son domicile son maillot mais le laisser avec tous ceux de l'équipe dans le sac prévu à cet effet),
- Participer à tour de rôle au lavage des maillots de son équipe et rapporter le sac à l'entraînement suivant,
- Respecter la propreté des gymnases, ramasser ses papiers, mouchoirs...et sa bouteille d'eau.

#### ● **Etat d'esprit**

- Faire preuve de fair-play avec les adversaires,
- Etre respectueux envers les arbitres, accepter leurs décisions même si on juge qu'une erreur a été commise,
- Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent d'équipe qui sera à l'écoute pour rechercher des solutions.

#### ● **Esprit club**

- S'organiser pour être présent aux matches de son équipe,
- Participer à l'organisation des matches des autres équipes du club à domicile (tenir le chrono ou la feuille de marque, assurer quelques arbitrages),
- Participer aux manifestations extra-sportives organisées par le club.

#### ● **Hygiène**

- Utiliser sa propre bouteille d'eau lors des entraînements et des matches,
- Laisser les vestiaires et les douches en état pour les autres.



## Tarifs des cotisations 2022/2023

### Tarifs Licences et cotisation C.S.P général

## TARIFS SAISON 2022-2023 C.S.P BASKET BALL



		Tarifs cotisations	
		Saison	
		Années de naissance	2022-2023
Mini-pousses	2017/2018		150,00 €
U7	2016		200,00 €
U9	2014/2015		200,00 €
U11	2012/2013		200,00 €
U13	2010/2011		280,00 €
U15	2008/2009		280,00 €
U17	2006/2007		300,00 €
U20	2003/2004/2005		300,00 €
SENIORS	2002 et avant		300,00 €
LOISIRS	2005 et avant		150,00 €
DIRIGEANTS			-
CSP		Habitants Pertuis	15,00 €
		Habitants Hors-Pertuis	25,00 €

### Tarifs Droits de mutation

Les droits de mutations sont à la charge exclusive du licencié.  
 Ils sont fixés cette saison par la FFBB au montant de 60€.





### Paielements possibles :

- Part section Basket :
  - Par CB en 1 ou 4 fois sur le site Internet d'inscription ;
  - Par chèques à l'ordre « C.S.P Basket » (possibilité de faire plusieurs chèques) ;
  - En espèces en 1 fois ;
  - Par chèques vacances ANCV (un chèque de caution du montant de la licence sera demandé en cas de paiement échelonné).
  
- Part C.S.P général :
  - Par CB sur le site internet d'inscription ;
  - Par un autre moyen de paiement en vous rendant à l'une des permanences d'inscription.

### Réductions :

- Réduction Partenariat/Sponsoring :

Apport Partenariat/Sponsor	Apport ≥ 1000€	999€ ≥ Apport ≥ 750€	749€ ≥ Apport ≥ 500€	499€ ≥ Apport ≥ 250€	249€ ≥ Apport
Réduction sur cotisation CSP Basket	100%	75%	50%	25%	10%

### Exemple :

- *Mon fils évolue en catégorie U20,*
- *Sa licence coute normalement 300€,*
- *J'apporte 600€ d'un partenaire/sponsor que j'ai pu démarcher (demander la Plaquette Partenaires aux dirigeants du club),*
  - ⇒ *Pour moi le coût de la licence de mon fils devient 150€,*
  - ⇒ *Le club reçoit une somme de 600€ en Sponsoring,*
  - ⇒ *Le partenaire bénéficie des avantages correspondants (Cf Plaquette Partenaires pour les avantages accordés aux Partenaires/Sponsors).*



## Informations utiles

### **Horaires et lieux des entrainements** (sous réserve de modifications)

### **Coordonnées des responsables du Club**

<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Téléphone</b>	<b>@mail</b>
Arnaud	Lacombe	Président	06.20.32.79.59	a.lacombe84@gmail.com
Annick	Leduc	Trésorière	06.24.12.01.42	cspertuisbasket@gmail.com
Jacque	Croxatto	Correspondante	06.64.76.17.97	cspertuisbasket@gmail.com